

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT  
ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES

Terres de Gascogne

CFPPA

12 Avenue de la République  
33430 BAZAS

Tél : 05 56 65 01 65

Fax : 05 56 65 01 56

www.epl-bazas.fr

cfppa.bazas@educagri.fr

Cadre réservé au CFPPA

Date RDV.....avec M .....

Participation information collective le .....

Formateur rencontré sur chantier si besoin le .....

Positionnement suite à entretien... retenu(e) liste attente  
ré orienté(e) abandon

Programme individuel de formation proposé le .....

(Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (1).)

Merci de coller  
votre photo  
récente ici

Nom.....

Prénoms.....

Nationalité.....

Date de naissance ...../...../.....

Lieu de naissance et département .....

N° de sécurité sociale.....

N° Identifiant Pôle Emploi : .....

Rue ou lieu dit .....

Code Postal ..... Ville.....

Personnel : ..... ou .....

En cas d'urgence : M ou Mme ..... Téléphone : .....

Adresse mail : .....

### Pour les personnes mineures.

Nom et prénom du responsable légal.....

Téléphone .....

Mail : .....

## Formations diplômantes et qualifiantes (Cocher la case)

### A. BPA Travaux Forestiers niveau 3

1 conduite de machines forestières (abbateuse et porteur)

2 ouvrier forestier polyvalent (sylviculture et bucheronnage)

**B. BP Responsable de Chantiers Forestiers niveau 4 (suite à un BPA TF)**

**C. CS Pilote de machine de bucheronnage niveau 4 (suite à un diplôme de niveau 4)**

**D. BPA Travaux d'aménagement paysagers niveau 3**

### Situation à ce jour

demandeur d'emploi **avec rémunération** Pôle Emploi

demandeur d'emploi **sans rémunération** Pôle Emploi

salarié CDI salarié CDD  intérimaire  TNS  militaire

autre.....

**Permis** oui  non A B C D E

**Véhicule de transport** (auto/moto etc.) oui  non

Nombre de kilomètres du domicile au centre de formation : .....

**Diplôme :** oui  non CAP/BEP BAC BTS autre.....

Pour un meilleur traitement de votre dossier merci de remplir correctement toutes les parties demandées.

## PIECES A FOURNIR POUR ETUDE DU DOSSIER

### Etat civil et inscription aux examens

- 2 photos récentes d'identité (taille standard) Merci d'en coller une sur le dossier
- 2 photocopies carte d'identité (à jour) ou carte de séjour (autorisant à travailler) ou passeport (à jour) et **certifiées conformes aux originaux par vous même**
- Curriculum vitae actualisé à ce jour
- lettre de motivation obligatoire pour l'inscription à l'examen
- 2 photocopies des diplômes obtenus, **certifiés (par vous même) conformes aux originaux**
- certificats de travail (rémunération ASP)
- relevé de carrière (CPAM (site CNAV) ou MSA justifiant des trimestres cotisés)

### Pour les demandeurs d'emploi uniquement

- Une prescription sur Aquitaine Capmétiers (voir vos conseillers Pôle emploi, Mission locale...)
- Copie de la dernière notification du Pôle Emploi précisant vos droits

### Pour les demandeurs d'emploi non rémunérés par Pôle Emploi :

- Les stagiaires perçoivent en fonction de leur situation personnelle, une rémunération prise en charge par le Conseil Régional et versée par l'ASP.
- Forfait en fonction de l'activité antérieure du stagiaire et / ou de sa situation personnelle ou de son âge (Voir le site du Conseil Régional).
- Il n'y a pas d'aides aux frais liés à la formation versées par la Région, cependant veuillez vous rapprocher de vos conseillers Pôle Emploi, missions locales ou des services sociaux de votre département pour toutes demandes d'aides particulières en fonction de votre situation.

### Règles d'admission pour l'entrée en formation et l'inscription à l'examen:

- **Etre âgé de 16 ans révolus pour une inscription en BPA et de 18 ans pour une inscription en BP ou CS.**
- **Justifier d'1 an minimum d'activité professionnelle** (possibilités de cumuler différents contrats, les périodes de stage ne comptent pas)
- **Avoir le permis B** (recommandé)

Pour les candidats ne remplissant pas les conditions d'inscription au diplôme et en fonction des situations, le SRFD peut délivrer une dérogation. Celle-ci doit se faire avant l'entrée en formation et à condition que tous les documents soient fournis pour preuve.

Dans tous les cas, le diplôme ne sera délivré qu'à condition d'avoir apporté la preuve de l'expérience professionnelle demandée.

**Date et signature du candidat (obligatoire) : apporter la mention « lu et approuvé »**

**EPI (Equipement de Protection Individuel) OBLIGATOIRE pour la formation mais pris en charge par les financeurs dans le cadre des formations financées par la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde**

(Décret no 2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles). Liste donnée à titre indicatif

| Vêtements   | BPA                             | CS PMB  |
|---|---------------------------------|---|
| Casque (+ protecteurs auditifs + visière ou lunettes) | type "forestier"                | type "travaux publics" (+ protecteurs auditifs) |
| Chaussures de sécurité                                | Montantes coquées anti coupures | Montantes coquée                                |
| Bottes de sécurité                                    | Caoutchouc et anti coupures     | Caoutchouc                                      |
| Pantalons de sécurité                                 | sécurité bûcheron anti coupures |   |
| Manchon anti coupure                                  | Protection des avant bras       |   |
| Combinaison de travail                                | 1                               | 2   |
| Gants   | type "bûcheron"(en cuir)        | type "mécanique"(en caoutchouc)                 |
| Vêtement de pluie                                     | veste + pantalon                | veste + pantalon                                |
| Cadenas   | 1 (pour vestiaire atelier)      | 1 (pour vestiaire atelier)                      |

**Restauration, Hébergement :**

| Apprentis  |  |
|--|--|
| Repas  |  |
| <b>Tarif 4</b> : - Apprentis des CFA fréquentant l'EPLFPA (sans prise en charge OPCO ou CRNA)  | 2,81 €   |
| Apprentis bénéficiant d'une prise en charge OPCO ou autre  | Part facturée à l'apprenti : 1,35 €<br>Part facturée à l'organisme financeur : 3 € |
| Nuitée (petit-déjeuner compris)  |  |
| Nuitée avec petit déjeuner compris   | Part facturée à l'apprenti : 3 €<br>Part facturée à l'organisme financeur : 6 €    |
| Elèves lycéens (accueil ponctuel)  |  |
| Ticket repas élève y compris élève de passage  | 3,80 €   |
| Stagiaires   |  |
| Repas  |  |
| <b>Tarif 5</b> : - Stagiaires de la Formation Continue et contrats professionnels<br>- Jeunes de - de 21 ans en contrat de professionnalisation, diplôme jusqu'au niveau baccalauréat inclus<br>- Groupes d'élèves d'autres établissements ne relevant pas de la Région NA | 4,35 €   |
| Dans le cadre HSP<br>Ce système de prise en charge fonctionne pour 10 repas par semaine maximum (au-delà 4,35 € sont facturés par repas supplémentaire)  | Part facturée au stagiaire : 1,50 €<br>Prise en charge conseil régional : 2,85 €   |
| Nuitée (petit-déjeuner compris)  |  |
| Nuitée avec petit déjeuner compris   | 9 €  |
| Dans le cadre de la HSP<br>Ce système de prise en charge fonctionne pour maximum 5 nuits par semaine maximum (au-delà 9 € sont facturés par nuit supplémentaire)   | Par facturée stagiaire par nuit : 3 €<br>Prise en charge conseil régional : 6 €    |

**EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR :**

Le Centre Forestier attache une grande importance au maintien et à la propreté des locaux. Vous disposerez d'un vestiaire particulier aux ateliers, afin de vous changer après les cours.

Il est interdit de circuler en tenue de travail en dehors des ateliers, notamment dans les locaux d'hébergement.

L'introduction ou la consommation d'alcool, de tabac, de drogue ou de toute substance illicite est strictement interdite dans l'enceinte et les locaux du Centre Forestier.

Les animaux de compagnie sont strictement interdits.

L'introduction ou l'utilisation de tous types de réchauds est interdite dans les locaux, notamment les chambres (appareils électriques ou à gaz, four à micro-ondes ...).

L'introduction de nourriture périssable est interdite dans les chambres. L'accès au Centre Forestier (locaux et hébergement) est réservé aux personnels, aux apprentis et aux stagiaires en cours de formation, et strictement interdit à toute personne étrangère.

## CADRE A REMPLIR IMPERATIVEMENT POUR VOTRE ENTREE EN FORMATION

Situation familiale :  Marié / pacsé  Union libre  Célibataire  Divorcé / séparé  Veuf

Nbre d'enfants à charge : .....

Allocataire Pôle Emploi :  oui  non Droits ouverts jusqu'au .....

N° Identifiant : .....

Inscrit depuis combien de temps  moins de 6 mois  6 à 11 mois  
 12 à 23 mois  24 mois et plus

Allocataire R.M.I. / RSA  oui  non Reconnaissance COTOREP  oui  non

Type de rémunération actuelle  Sans rémunération  Pôle Emploi ARE

Avez-vous déjà bénéficié de formations financées ? Oui / non

Si oui : dates : ..... Rémunération pendant le stage : .....

Formation suivie : .....

Dans quel centre de formation : .....

Hébergement souhaité au CFPPA  oui  non Chambre individuelle  oui  non

Allergies connues : .....

Régime alimentaire particulier (joindre un justificatif)  oui  non

Comment avez – vous connu le centre de formation de Bazas ?

Internet  Forum  Connaissances (entreprises, écoles...)  Salon  
 Pole Emploi  Mission Locale  CAP EMPLOI  CAP METIERS  MFE

Expérience professionnelle :

Activité antérieure  jamais travaillé  - de 6 mois  égale à 910 h  supérieure à 1 an

| PERIODES - dates | FONCTIONS emploi occupé | ENTREPRISES | Nbre en mois d'activité ou de chômage |
|------------------|-------------------------|-------------|---------------------------------------|
|                  |                         |             |                                       |
|                  |                         |             |                                       |
|                  |                         |             |                                       |
|                  |                         |             |                                       |
|                  |                         |             |                                       |
|                  |                         |             |                                       |
|                  |                         |             |                                       |

Merci de donner les périodes de façon chronologique de la plus récente à la plus ancienne et de préciser les périodes de chômage.